



**AVIS DE PUBLICITE SUITE À UNE MANIFESTATION SPONTANÉE D'INTÉRÊT**

**Installation d'équipements photovoltaïques**

**23/10/2020**

**COMMUNE DE PLOEMEUR (56)**

**OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'un porteur de projet, qui a fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des manifestations mentionnée ci-dessous, la commune de Plœmeur attribuera au porteur de projet ayant manifesté son intérêt spontanément une autorisation d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, la commune de Plœmeur analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une autorisation d'occupation temporaire ou un bail emphytéotique administratif au candidat présentant la meilleure proposition.

<b>Publié le</b>	5 novembre 2020
<b>Durée de mise en ligne de l'avis</b>	1 mois
<b>Date limite de réception des manifestations d'intérêt</b>	5 décembre 2020 à 11 heures 30
<b>Objet de l'occupation</b>	Installation et exploitation de centrales photovoltaïques sur la toiture de deux écoles
<b>Lieu</b>	Département : Morbihan (56) Commune : 56270 Plœmeur <u>Ecole Jacques Prévert</u> Adresse :boulevard François Mitterrand Coordonnées géographiques : 47.731 ; -3.429 <u>Ecole Robert Desnos</u> Adresse : rue de l'Argoat Coordonnées géographiques : 47.733 ; -3.429
<b>Caractéristiques de l'emplacement</b>	L'emplacement est la toiture des deux écoles. <u>Ecole Jacques Pévert</u> Parcelle cadastrale : n° DE 026 Surface de toiture : environ 1900m <sup>2</sup> . <u>Ecole Robert Desnos</u> Parcelle cadastrale : n° DH 082 Surface de toiture : environ 930m <sup>2</sup> . La/les parcelles se trouve à moins de 3 km de l'aéroport de Lorient Bretagne Sud (consultation DGAC à prévoir).

<p><b>Conditions à respecter par l'occupant</b></p>	<p>Le candidat retenu devra respecter les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- disposer des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation des équipements : autorisations d'urbanisme, contrat de raccordement, etc. ;</li> <li>- disposer des assurances civiles et professionnelles inhérentes aux technologies posées, de façon à couvrir les risques en matière de vol, catastrophes naturelles, défaut d'étanchéité, dommages aux tiers, etc. ;</li> <li>- respecter les préconisations techniques et réglementaires (normes, codes, DTU, etc.) relatives à la technologie mise en œuvre et à son intégration dans l'espace public ;</li> <li>- maintenir les équipements en bon état de fonctionnement, en assurer l'entretien et la sûreté ;</li> <li>- ne pas perturber l'usage de l'école et informer en avance des différentes interventions prévues pour l'installation ou la maintenance.</li> </ul> <p>L'occupant utilisera la surface mise à disposition à l'unique fin de concevoir, réaliser et exploiter des équipements photovoltaïques.</p>
<p><b>Type et durée de l'autorisation délivrée</b></p>	<p>La mise à disposition prendra la forme d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public ou d'un bail emphytéotique administratif (BEA) d'une durée minimum de 20 ans et pourra être renouvelée. Une durée plus longue pourra être acceptée pour permettre l'amortissement des investissements projetés pour l'exercice de l'activité sur l'emplacement.</p> <p>L'autorisation portera uniquement sur l'occupation du domaine public. Il appartiendra aux candidats de s'assurer de l'obtention de toutes les autres autorisations nécessaires pour l'exercice de l'activité projetée.</p>
<p><b>Redevance</b></p>	<p>L'autorisation d'occupation temporaire / bail emphytéotique administratif donnera lieu au versement d'une redevance annuelle d'occupation.</p>
<p><b>Conditions générales d'attribution</b></p>	<p>Les manifestations d'intérêt devront comporter les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ une présentation du candidat et de sa motivation, les pièces administratives nécessaires à son identification (K-bis pour une entreprise, pièce d'identité pour un particulier, statuts pour une association) ;</li> <li>➤ une présentation du projet qu'il entend réaliser sur l'emplacement et les moyens techniques mis en œuvre pour le réaliser : description du matériel, description du procédé de mise en œuvre, prise en compte des contraintes locales, planning estimatif d'intervention, maintenance etc.</li> </ul> <p>Les candidatures seront étudiées au regard des critères d'appréciation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ qualité technique du projet (50%) ;</li> <li>➤ solidité technique et économique du candidat : constitution de la structure, expérience, références, éthique générale (40%) ;</li> <li>➤ montant de la redevance annuelle d'occupation proposée par le candidat (10%).</li> </ul>
<p><b>Dépôt des candidatures</b></p>	<p>Toute déclaration de manifestation d'intérêt doit être adressée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ par courriel à l'adresse <a href="mailto:jlandais@ploemeur.net">jlandais@ploemeur.net</a> / <a href="mailto:marchespublics@ploemeur.net">marchespublics@ploemeur.net</a></li> </ul> <p>par courrier à l'adresse 1 rue des écoles CS 10067 56274 Ploemeur cédex</p>
<p><b>Service à contacter pour tout renseignement</b></p>	<p><i>Direction Générale des Services, Développement Durable</i>  <i>Joseph Landais</i>  1 rue des écoles CS 10067 56274 Ploemeur cédex</p>

	<i>jlandais@ploemeur.net</i> 0297864125
--	--